19 juin 2000

00.139
ad 00.026

Postulat du groupe socialiste

Subsides ou bourses d'étude, quel relais?

L'abrogation de la loi sur la formation du personnel enseignant a pour conséquence de supprimer l'institution des subsides particuliers en faveur des stagiaires du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire (SPES), alors que la durée de la formation est augmentée d'une année.

Par ailleurs, la fin du système des remplacements assurés par les étudiants(es) de 3e année de l'Ecole normale entraînera la suppression de tout revenu.

La situation des stagiaires du SPES et des étudiants(es) s'en trouve ainsi péjorée et il est certain que l'octroi éventuel de bourses d'études et de formation, selon la législation actuelle, ne pourra que très partiellement compenser cette situation.

Pour les stagiaires du SPES, le système actuel des subsides tient notamment compte de l'âge "élevé" des participants(es) et du fait qu'ils sont souvent soutien de famille.

Pour tenir compte de ces différents éléments, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier rapidement la mise en place d'un nouveau système de bourse qui soit un véritable substitut au système actuel.

Signataires: M. Barrelet, P. Bonhôte et B. Soguel.